



Annexes



UQAC
Chaire de recherche
et d'intervention en éco-conseil
Université du Québec à Chicoutimi



Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF

Annexes

Annexe 1. Message aux décideurs	ii
Annexe 2. Recommandations pratiques à la Francophonie	v

Annexe 1. Message aux décideurs

La forêt n'est pas le poumon de notre planète. Son rôle dans la régulation de l'oxygène atmosphérique est mineur, voire négligeable. Elle est bien plus que cela, bien plus qu'un puits de carbone ou un stock de ressources ligneuses et d'énergie. Elle se situe au cœur de très nombreuses préoccupations environnementales et sociétales majeures. Elle est pourvoyeuse d'une multitude de services environnementaux cruciaux pour la survie d'une portion significative de l'humanité, dont certaines des populations vivant dans les conditions les plus précaires. L'économie verte, si elle a comme objectif l'éradication de la pauvreté, doit contribuer à la santé des écosystèmes forestiers.

La forêt couvre encore aujourd'hui 30% des terres émergées. Elle reste le principal réservoir de la biodiversité continentale. Elle exerce toujours des fonctions régulatrices majeures soutenant la résilience de l'ensemble des écosystèmes terrestres et procurant de nombreux bénéfices écosystémiques à l'humanité, en partie quantifiables (atténuation des changements climatiques, protection contre l'érosion, fertilité des sols) et d'autres plus difficiles à quantifier comme la régulation du cycle de l'eau dont la valeur n'est pas moindre. Elle répond encore directement aux besoins de subsistance d'un cinquième de l'humanité. Elle offre un marché de biens et de services à hauteur de 327 milliards de dollars US (2004), générant 60 millions d'emplois. Elle supporte une variété de services intangibles difficilement quantifiables, voire inestimables, comme la production de valeurs symboliques, culturelles, artistiques, patrimoniales, éducatives et de ressourcements physiques et spirituels, que l'économie moderne ignore et au mieux peine à prendre en considération.

Plusieurs forces directrices (croissance démographique soutenue, urbanisation galopante, mondialisation de l'économie, changements climatiques, changements culturels et sociétaux...) concourent à la disparition des forêts au rythme de 13 millions d'hectares par an pendant la dernière décennie, essentiellement dans la zone tropicale. Par ailleurs, une partie significative de leur surface actuelle a été profondément modifiée par une surexploitation de leurs ressources, la pollution et la fragmentation des espaces qu'elles couvrent et une transformation, parfois radicale, de leurs peuplements. Aujourd'hui, ces tendances menacent dangereusement la résilience des forêts et donc les services qu'elles rendent à l'humanité. Ces facteurs forment un écheveau complexe qui rend difficile à répartir la responsabilité des uns et des autres.

La perte de ces services au profit de bénéfices immédiats conduit inexorablement à l'appauvrissement de toute l'humanité, y compris les générations futures. Cette perte touche cependant, de façon plus dramatique, les populations qui vivent encore une forme de symbiose avec la forêt, notamment toutes celles pour qui la forêt est une source essentielle de subsistance et une référence culturelle. On constate aujourd'hui d'ailleurs que ce sont ces populations qui ont l'indice de développement humain le plus faible même dans des pays ayant une valeur élevée pour cet indicateur. Il s'agit pourtant de populations riches de savoirs, de connaissances et de

savoir-faire que la majorité de l'humanité perd au rythme de la disparition des forêts. Ces populations peu outillées pour combattre les dynamiques de dépossession de leurs patrimoines et pour valoriser ces derniers dans un processus de transition économique endogène sont celles-là même qui connaissent un processus inexorable de paupérisation sur place ou qui viennent grossir à grande vitesse les franges les plus pauvres des populations des villes.

L'économie, si elle se veut verte, doit prioritairement viser à renverser cette dernière tendance en créant les conditions pour cette transition endogène, en combattant les différentes dynamiques de dépossession des populations dépendant directement de la forêt et en permettant la préservation des savoirs et savoir-faire uniques dont ces populations restent les derniers dépositaires. Elle doit aussi contribuer à résorber les forces directrices en jeu dans la disparition des forêts, en reconnaissant et en promouvant l'ensemble des valeurs de ces écosystèmes particuliers ainsi que des services qu'ils rendent. Une juste rétribution de tous ceux qui participent au développement et à la préservation de ces valeurs et services constitue l'essentiel de ces changements visant, au premier chef, une redistribution plus équitable des richesses, la préservation des équilibres régionaux et planétaires et l'éradication de la pauvreté.

La rencontre de ces objectifs par l'économie verte repose sur plusieurs conditions :

- L'intégration des forêts dans les priorités nationales se traduisant par la formulation et la mise en œuvre effective de politiques publiques et d'un cadre institutionnel encourageant une gestion durable et équitable basée sur des données scientifiques et traditionnelles pertinentes et sur une planification rigoureuse des actions tenant bien compte des différents niveaux de responsabilité selon le principe de subsidiarité;
- La reconnaissance des droits et le renforcement des capacités des populations vivant directement des forêts pour qu'elles puissent prendre part à un dialogue et à des actions conjointes multi-acteurs et multisectorielles dans la conduite de ces processus visant la sécurité économique et physique des populations et la possibilité de l'exercice de leur libre arbitre dans une cogestion des territoires forestiers;
- La prise en considération, dans la planification budgétaire, des activités nécessaires à une gestion cohérente et équitable des multiples ressources issues de la forêt incluant l'éducation, la formation et l'application des lois et règlements;
- La prise en considération, dans les processus visés, de toutes les formes de forêt en ne se limitant pas aux définitions dominantes (essentiellement attachées à la production ligneuse), notamment en intégrant des formations arborées de type agroforestier et agro-sylvo-pastorales;
- La nécessité de revoir les valeurs qui fondent les échanges commerciaux en privilégiant l'équilibre écologique à long terme et l'équité intra et intergénérationnelle par rapport aux bénéfices multiples escomptés de forêts en santé par le paiement pour services environnementaux de redevances suffisamment élevées pour encourager la protection des forêts;

- Une réorientation de la recherche, en particulier agronomique et forestière, en visant l'acquisition de connaissances sur l'état des forêts, les multiples services rendus par la forêt et l'optimisation des modèles éco-sociosystémiques.

Il importe, au-delà de ces conditions, que la Communauté internationale:

- Reconnaisse les services intangibles, sociaux, spirituels et écosystémiques des forêts et leurs bénéfices pour l'humanité;
- Tienne compte des systèmes agroforestiers et des forêts urbaines dans la définition des forêts;
- Fasse la promotion d'une véritable gouvernance mondiale du développement durable reconnaissant l'importance des services écosystémiques et la nécessité de les prendre en considération dans l'économie verte pour contribuer à l'éradication de la pauvreté.

L'ouvrage a permis au comité scientifique de formuler, à l'intention de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de ses composantes, des recommandations. Ces dernières, reprises à la fin de la présente synthèse, devraient être intégrées dans la planification stratégique et dans les programmes de la Francophonie de manière à ce que les éléments qui peuvent être améliorés dans le domaine des forêts et de l'économie verte pour le développement durable montrent des progrès mesurables pour le prochain sommet de 2022.

Annexe 2. Recommandations pratiques à la Francophonie



Crédits photo : Sylvie Bouchard

Gouttes d'eau sur une feuille de la forêt tropicale au Panama

Si la nature s'invente d'elle même depuis la nuit des temps, pourquoi pas nous en inspirer pour réinventer l'humanité ?

Annexe 2. Recommandations pratiques à la Francophonie

- 1- Insister pour revoir la définition de la FAO de manière à y inclure les agroforêts et les systèmes agro-sylvo-pastoraux;
- 2- Collaborer à l'établissement de statistiques mondiales sur les services écosystémiques de toute nature rendus par les forêts;
- 3- Militer pour la reconnaissance et la rémunération des services écosystémiques liés au maintien des fonctions des forêts;
- 4- Déterminer, avec ses États membres, des stratégies pour la réhabilitation des forêts dégradées;
- 5- Recenser et reconnaître la diversité des cultures issues de la forêt;
- 6- Promouvoir l'usage du bois tiré de forêts certifiées comme matériel renouvelable, à faible empreinte carbonique permettant de produire des biens durables, de favoriser l'innovation et de séquestrer des quantités quantifiables de dioxyde de carbone tout au long de la durée de vie de ces biens;
- 7- Promouvoir des plantations d'arbres à croissance rapide à proximité des marchés, particulièrement des villes où le bois de feu est utilisé comme source d'énergie;
- 8- Promouvoir une utilisation plus efficace du bois de feu et des techniques alternatives;
- 9- Promouvoir les cultures à haute valeur ajoutée dans les systèmes agroforestiers et favoriser la certification de ces produits;
- 10- Promouvoir l'utilisation du bois dans tous les bâtiments, dans les pays où le bois est encore disponible en particulier en forêt et dans sa périphérie, et dans les bâtiments publics à titre démonstratif;
- 11- Promouvoir les chaînes d'utilisation du bois conservant le plus longtemps le carbone capté lors de la croissance en forêt (bois d'œuvre ou d'ameublement, si possible réutilisable sinon, sous-cyclage ou recyclage, bois-énergie...);
- 12- Valoriser les filières de substitution des carburants fossiles par des résidus forestiers ou des lignocarburants produits de façon durable pour le marché du carbone ;
- 13- Promouvoir la recherche, la formation (en particulier des acteurs locaux), les inventaires, les enquêtes et les opérations de sensibilisation et de contrôle pour mieux gérer durablement la forêt, mieux valoriser ses services et réduire les pressions négatives exercées par les autres activités humaines;
- 14- Promouvoir la recherche et les enquêtes sociologiques pour identifier les acteurs en jeu, leurs perceptions des usages de la forêt et de leurs valeurs et construire les outils de dialogue;
- 15- Soutenir la création de plates-formes de coopération nord-sud et sud-sud en particulier sur la capacité d'évaluation des dossiers climat/carbone et services éco-socio-systémiques ;
- 16- À tous les niveaux pertinents (pays, régions, localités), soutenir le financement et l'encadrement de plans d'aménagements forestiers par massifs forestiers en concertation avec les communautés locales en déterminant des zonages d'objectifs prioritaires de gestion ou d'usages, tout en veillant à maintenir un maximum de multi-fonctionnalités;
- 17- Encourager le développement du suivi des écosystèmes forestiers par télédétection et mesure satellitaire ;
- 18- S'assurer de la mise en œuvre et du suivi fiable d'indicateurs robustes des stratégies, plans et programmes, en particulier pour identifier les impacts positifs du rôle de l'économie verte liée à la forêt sur l'environnement et sur la lutte contre la pauvreté;
- 19- Inciter les centres de recherche à établir des ponts multidisciplinaires permettant de saisir dans leur globalité les enjeux liés à la forêt et à l'économie verte;
- 20- Instituer un processus d'évaluation environnementale stratégique des politiques forestières avec fixation d'objectifs et reddition de comptes.

LA FORÊT SE SITUE au cœur de très nombreuses préoccupations environnementales et sociétales majeures. Elle est pourvoyeuse d'une multitude de services environnementaux cruciaux pour la survie d'une portion significative de l'humanité, dont certaines des populations vivant dans les conditions les plus précaires. L'économie verte, si elle a comme objectif l'éradication de la pauvreté, doit contribuer à la santé des écosystèmes forestiers.

Au cours du dernier trimestre de 2011, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, organe subsidiaire de l'Organisation internationale de Francophonie, a mis en place un comité scientifique dans le but de réaliser un dossier sur le thème des *forêts dans l'optique de l'économie verte pour le développement durable*, comme contribution scientifique de la Francophonie aux réflexions engagées par la communauté internationale sur le renforcement de la mise en œuvre de l'Agenda 21 et du plan d'action de Johannesburg dans le cadre de la Conférence Rio+20.

Ce comité, piloté par le professeur Claude Villeneuve, directeur de la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), a travaillé d'octobre 2011 à mai 2012 et produit une étude de plus de 500 pages.

Dans cet étude «Forêts et humains : une communauté de destins», une quarantaine d'auteurs issus de la Francophonie explorent les pièges et les opportunités offertes par l'économie verte pour l'éradication de la pauvreté dans le domaine forestier.



Crédits photo : Sébastien BAINVILLE.

Labour traditionnel (Burkina Faso, région de Pô en mai 2009).



INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (IEPF)
56, RUE SAINT-PIERRE, 3^e ÉTAGE, QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 4A1 CANADA

L'IEPF est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.